



Désengagement abonnement téléphonie mobile

Par **Odile13**, le **16/01/2008** à **19:08**

J'ai souscrit un contrat de téléphonie chez SFR en 2000. rnJ'ai changé d'opérateur récemment et j'ai pris un abonnement au Neuf (ligne fixe + portable). Au Neuf, ils m'ont dit qu'ils s'occupaient de tout, qu'il n'y avait pas de problème (résiliation d'abonnement avec conservation du même numéro). rnOr, à ma grande surprise, j'ai reçu hier une facture SFR de 923€ (!!) pour le motif que je dois régler mon abonnement sur la durée de l'engagement prévu.rnJe n'ai jamais signé aucun contrat de réengagement, mais me suis retrouvée engagée par le jeu des changements de mobile ou d'abonnement (par téléphone ou internet). rnQue puis-je faire contre ces clauses abusives ?rnSuis-je contrainte à payer un produit que je n'ai pas consommé ?rnQuels recours ?rnMerci de me répondre.